

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'une secrétaire de séance

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

CIAS
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'AGGLOMÉRATION

Conseil d'Administration
Séance du 21 décembre 2023 à 19h00

N° 01/2023
Mairie de Grand-Lac, rue Chaussonne 7164 71600 Lezay 71100 Aignes-Belles

NOM (Prénoms)	Prénoms	Sexe	Parti
1. M. CHENET		M	
2. M. CHENET		M	
3. M. CHENET		M	
4. M. CHENET		M	
5. M. CHENET		M	
6. M. CHENET		M	
7. M. CHENET		M	
8. M. CHENET		M	
9. M. CHENET		M	
10. M. CHENET		M	
11. M. CHENET		M	
12. M. CHENET		M	
13. M. CHENET		M	
14. M. CHENET		M	
15. M. CHENET		M	
16. M. CHENET		M	
17. M. CHENET		M	
18. M. CHENET		M	
19. M. CHENET		M	
20. M. CHENET		M	
21. M. CHENET		M	
22. M. CHENET		M	
23. M. CHENET		M	
24. M. CHENET		M	
25. M. CHENET		M	

Adressé par le conseil d'administration à :
M. CHENET
Maire de Grand-Lac

Président du CIAP Grand Lac
Adressé par le conseil d'administration à : M. CHENET

Le conseil d'administration a délibéré le 21 décembre 2023
En séance de travail et en présence de M. CHENET, en vertu de son mandat en tant que président du conseil d'administration, avec M. CHENET.

Adressé par le conseil d'administration à : M. CHENET
Le Président
M. CHENET
Maire de Grand-Lac

Le présent arrêté est publié sur le site de l'administration de Grand-Lac et sur le site de l'administration de la Communauté d'Agglomération Grand-Lac. Il est accessible en ligne sur le site de l'administration de Grand-Lac et sur le site de l'administration de la Communauté d'Agglomération Grand-Lac.



2023-12-21_DELIB101.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 146,4 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.